

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2009

L'an deux mille neuf et le dix huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le onze mai deux mille neuf, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de **Madame Christine DARDY, Maire.**

Etaient présents : MME DARDY, M. LATOUR, MME CRESPO, M. DUPLE, MME UHART, M. HONTABAT H., MME VERGARA, M. SALMON, MME GUTIERREZ, MME ETCHEPARE, M. MAITIA, MME DUCORAL, M. DUCASSE, FICHOT, MME GERAUDIE, M. BRESSON, MMES SAVARY, CHEVERRY, HONTABAT M., M. LALANNE, MME BOSY.

Absents : MME HIRIART, M. LUJAN, MME LABROUSSE, M. BOINQUET, MELLE DARREMONT donnent respectivement procuration à MMES UHART, GUTIERREZ, M. DUPLE, HONTABAT H, MME DARDY, M. SEVE

M. FICHOT a été élu secrétaire.

Madame la Présidente donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Mme le Maire rappelle que suite à la démission de M. Jean Claude Lassus, elle a successivement sollicité Mme Savard, M. Lucas, Mme Apaty, M. Coto, Mme Vidal et M. Despons qui n'ont pas souhaité prendre leurs fonctions. Ainsi c'est Mme Michèle Bosy, secrétaire médicale, en 12^{ème} position sur la liste « Demain St Martin » qui a finalement accepté de siéger au Conseil.

Madame Michèle Bosy est désignée comme nouvelle Conseillère Municipal

Ainsi, le nouveau tableau du Conseil Municipal est le suivant :

N° d'ordre de l'élection N° Fonction	NOM	PRENOMS	Date de naissance	Profession	DOMICILE	DATE de la plus récente élection	NOMBRE de suffrages obtenus	
1	M	DARDY	Christine	07.07.1956	Chef Exploit. Agricole	514 Chemin de Lessalle	16.03.2008	1061
2	A	LATOUR	Jean-Henri	16.03.1949	Contrôleur Territorial	207 Allée du Chin	16.03.2008	1061
3	A	CRESPO	Marie-Claude	16.03.1967	Secrétaire Médicale	40 Avenue Campas Soulan	16.03.2008	1061
4	A	DUPLE	Gérard	16.11.1956	Agent Maîtrise EDF	1065 Chemin de Margot	16.03.2008	1061

5	A	UHART	Maritchu	30.12.1969	Employée Commerce	11 Allée du Menuzé	16.03.2008	1061
6	A	HONTABAT	Henri	11.08.1948	Retraité Aéronautique.	1010 Route d'Arremont	16.03.2008	1061
7	A	HIRIART	Martine	01.10.1965	Agricultrice	896 Rte St Barthélemy	16.03.2008	1061
8	A	LUJAN	Pierre	17.05.1956	Directeur Lycée	1590 Av Quartier Neuf	16.03.2008	1061
9	A	LABROUSSE	Nicole	15.05.1947	Retraîtée Education Nationale	7 Allée de Tounic	16.03.2008	1061
10	C.M	BOINQUET	Alain	13.01.1948	Retraité Techn. Bât	17 Rue d'Ossau	16.03.2008	1061
11	C.M	VERGARA	Nicole	28.11.1956	Secrétaire-comptable	3 Allée de l'Orsule	16.03.2008	1061
12	C.M	SALMON	Jean-Joseph	19.12.1961	Attaché commercial	330 Allée du Grand Houga	16.03.2008	1061
13	C.M	GUTIERREZ	Laurence	06.05.1966	Assistante maternelle	28 Avenue Campas Soulan	16.03.2008	1061
14	C.M	ETCHEPARE	Régine	27.05.1968	Agent de soins	26 ^e Rés. Le Saint Martin	16.03.2008	1061
15	C.M	MAITIA	Pierre	23.01.1969	Agent E.D.F	15 Hameau du Menuzé	16.03.2008	1061
16	C.M	DARREMONT	Marie-Christine	03.07.1970	Préparatrice Pharmacie	830 Route Arribère	16.03.2008	1061
17	C.M	DUCORAL	Hélène	12.09.1971	Chargée Clientèle	1 Allée Cami	16.03.2008	1061
18	C.M	DUCASSE	Bernard	08.11.1978	Attaché Commercial	Allée du Peyé	16.03.2008	1061
19	C.M	FICHOT	Julien	24.08.1980	Conseiller Financier	38 Allée Eucalyptus St André de Sx	16.03.2008	1061
20	C.M	GERAUDIE	Nicole	28.10.1942	Retraîtée Journ. Eco	23 Route de l'Adour	16.03.2008	1020
21	C.M	BRESSON	Mike	23.05.1954	Directeur Général. Adjoint	101 Allée du Chin	16.03.2008	1020
22	C.M	SAVARY	Armelle	20.07.1956	Mère au Foyer	3 Place des Trois Eugénies	16.03.2008	1020
23	C.M	SEVE	Denis	01.11.1957	Cogérant entreprise	3 avenue Campas Soulan	16.03.2008	1020
24	C.M	CHEVERRY	Marie-Josée	17.09.1959	Employée Bureau	84 Chemin Puyau	16.03.2008	700
25	C.M	HONTABAT	Martine	02.05.1960	Directrice CCAS	122 Allée du Haou	16.03.2008	700
26	C.M	LALANNE	Pierre	26.02.1965	Fonctionnaire Territorial	9 Allée Lavignolle	16.03.2008	700
27	CM	BOSY	Michèle	24.10.1961	Secrétaire Médicale	1839 rte de Lannes	16.03.2008	1020

DEBAT SUR LE PROJET COMMUNAUTAIRE

Mme le Maire précise que comme le rappelle Mr le Président de la Communauté des Communes dans son projet de programme communautaire, la Communauté des Communes du Seignanx s'est, depuis 15 ans, forgé une identité et les compétences déléguées par nos 8 communes ont permis de poser les bases d'un aménagement concerté du territoire.

Nous l'avons maintes fois affirmé, nous avons créé une communauté de projets et non une communauté d'opportunité.

Dans les prises de décision, nous avons recherché, par le consensus, l'unanimité des partenaires.

Cette volonté s'est, notamment, traduite par une représentation des communes qui ne prend en compte ni leur population, ni leur potentiel fiscal.

Il apparaît que la rédaction du programme communautaire aujourd'hui présenté aux élus n'a pas été construit suivant les règles qui ont jusqu'ici prévalu. Les 5 réunions de travail pour élaborer des projets liés à 8 compétences et développant 10 thèmes majeurs, le refus de associer à nos réflexions les élus communautaires, la concertation tardive avec ses derniers, la rapidité du planning imposé, ne peuvent amener à valider ce programme communautaire sans émettre certaines réserves :

- sur des projets non validés en bureau et repris par le Président dans ce document,
- sur l'absence de propositions qui semblaient validées par ce même bureau,
- et donc sur la représentativité des communes.

Si Le fonctionnement devait, désormais être majoritaire la représentation des communes devrait être modifiée afin de prendre en compte l'importance de chaque commune dans la population du canton.

Si le fonctionnement devait être majoritaire et partisan, c'est-à-dire à partir de la représentation des organisations politiques dans les conseils municipaux, la représentation de chaque délégation composant les conseils municipaux devrait être permise par l'augmentation du nombre de délégués.

D'une manière générale le conseil considère que tout projet structurant : transfert de compétences, modification des règles fiscales, ne pourra être décidé tant que les règles de fonctionnement n'auront pas été comprises et validées par tous.

De même, l'analyse des conséquences de transferts de compétences, pour la communauté des communes et chaque commune, en matière de personnel, de fiscalité, d'organisation, doit être un préalable à toute éventuelle modification des statuts.

Les propositions soumises à l'approbation du Conseil Communautaire seront reprises par thème puis le Conseil adoptera ses observations pour chacun d'eux.

Développement économique durable

Finalisation du Projet sur SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

Viabilisation et Commercialisation de:

Deux premiers îlots (environ 6 ha) constituant la Phase I sur TARNOS

L'ensemble du secteur sur ONDRES

Viabilisation et Commercialisation

3 Ha sur la Zone Labranère (ONDRES)

La Zone Artisanale d'Arriou sur ONDRES

Ouverture de Zones d'Activités dans les autres Communes

(En fonction des besoins locaux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 4 abstentions de MME GERAUDIE, M. BRESSON, MMES SAVARY, BOSY, 3 contre de MMES CHEVERRY, HONTABAT M., M. LALANNE,

Formule les observations suivantes :

- Aucune référence n'est faite à l'économie sociale et solidaire alors que les principes de développement durable sont mis en avant.
- Il serait nécessaire que le très haut débit soit développé sur le parc d'activités.
- Il sera souhaitable de proposer des solutions préservant le cadre de vie des riverains enserés dans les constructions du parc d'activité, notamment à St Martin.
- Les élus saint martinois regrettent que le secteur de Tarnos soit urbanisé par une procédure de permis valant division, (Abandon de la charte environnementale, la volonté de démarche de développement durable semble estompée).
- Depuis 2001 la Communauté n'a pas développé de zone permettant l'accueil des petites entreprises artisanales. Le seuil de 5000 m² permettant aux communes de créer des zones d'activités est trop faible et ne permet pas de concevoir une opération rentable. Il est demandé de porter ce seuil à au moins 10 000 m².

Tourisme

Mise en œuvre du Plan d'Actions engagé dans le cadre de la politique de Tourisme Durable en incitant entre autres, à des partenariats fréquents entre l'OT et le CPIE et/ou le CBE.

Instauration d'une Taxe de Séjour Communautaire

en contrepartie d'une intégration progressive des dépenses liées à l'accueil et à l'animation touristiques (dont les Plans Plage)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Formule les observations suivantes :

- Il est regrettable qu'aucune référence ne soit faite à la promotion de différents types d'accueil notamment celles développées par les acteurs du tourisme social (hôtellerie, auberge de jeunesse), et à leur intégration dans la problématique du développement durable (constructions HQE, responsabilité sociale des employeurs).
- De plus, les créations en matière d'hôtellerie et restauration sur la parc d'activités devraient tenir compte de la volonté de développer les capacités d'accueil touristique
- Aucun lien n'est proposé entre tourisme et animation touristique.
- Il semble difficile pour les communes littorales de perdre brutalement la taxe de séjour face à une intégration « progressive » des dépenses liées à la fréquentation touristique.
- Les élus saint martinois souhaitent :
 - * que soit précisé le contenu du plan plage,
 - * que soit pris en compte un équilibre entre nettoyage des plages pour attirer les touristes et préservation de l'environnement en laissant les laisses de mer nécessaires à la stabilisation de la dune et à la biodiversité.

Voirie

Renforcement de la Compétence Voirie

A partir de l'intégration de nouvelles voies d'intérêt communautaire :

- *Incitation à la mise à jour par les Communes du tableau de classement des voies (AG. Carto)*
- *Mise à plat du règlement de Voirie par une Commission Technique (à constituer)*
- *Réflexion sur l'hypothèse de la création d'un service technique en interne.*

Afin de satisfaire :

- *L'entretien courant*
- *Les projets d'Aménagements Urbains*

Les interventions sur les axes stratégiques (RD26, Voie de Contournement d'ONDRES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Formule les observations suivantes :

- Les élus saint martinois souhaitent la mise à l'étude d'une prise de compétence globale de voirie. Ceci a été évoqué en bureau communautaire, mais n'est pas retenu dans le programme communautaire.
- Le kilométrage actuel de voirie communautaire (une soixantaine de kilomètres) ne semble pas nécessiter la création d'un service technique en interne. A contrario il pourrait se concevoir dans le cas d'un transfert de la totalité de la voirie communale.
- Ils proposent d'effectuer un classement des voies d'intérêt communautaire selon la fréquentation et de faire un diagnostic de l'état des voies avec les techniciens des

communes. Il en découlerait un programme pluri-annuel d'intervention pertinent et objectif.

Logement

Politique Foncière :

- Formaliser un programme d'acquisitions foncières ambitieux facilité par un Portage Foncier long terme de l'EPFL (9 à 15 ans).

Aire d'Accueil et Aire de Grand Passage Gens Du Voyage

- Respect des prescriptions du Schéma Départemental

Logements d'Urgence

- Création de 4 logements d'urgence, prévus par les Statuts de la Communauté de Communes et par le PLH.

(Mode de gestion à définir : Communauté de Communes, PACT, Services Sociaux, etc.)

Fonds de Solidarité

Accession Sociale

- Rapprocher les objectifs du PLH en évaluant régulièrement les PLU
- Associer la Communauté de Communes aux programmes nouveaux.
- Soutenir l'accession sociale à la propriété en utilisant le PSLA et en accompagnant financièrement (PTZ majoré et Pass Foncier).

Guichet Unique

Coordonner et soutenir l'action des Maires en matière de recherche de logement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 abstention de MME GERAUDIE, 3 contre de MMES CHEVERRY, HONTABAT M., M. LALANNE,

Formule les observations suivantes :

- La création de logements d'urgence est une décision déjà prise qui ne doit pas figurer en projet.
- L'évaluation des PLU/PLH ne peut pas être inscrit en proposition, c'est une obligation réglementaire.
- Le PTZ majoré disparaît au 31 12 2009. aucun budget n'est voté cette année, il semble que cette procédure n'ait pas à être mentionné.
- Sur le portage foncier long terme : le conseil communautaire a déjà délibéré et les communes ont déjà inscrit leur programmation permettant de le formaliser. Est ce utile de l'inscrire en « propositions »
- Il est proposé que la Communauté rappelle la nécessité de poursuivre la création de locatif social, toute aussi important que l'accession sociale, même si c'est sur ce dernier point que les réalisations sont loin des objectifs du PLH .
- La notion d'urgence devra être définie, afin que les critères d'éligibilité ne soient pas remis en cause.

- Le terme Guichet unique doit être modifié, la commune doit rester l'interlocuteur de proximité des administrés. Il est plutôt préconisé de créer un répertoire des logements locatif social vacants, renseigné et consultable par toutes les communes de la Communauté des Communes du Seignanx.
- Il est rappelé que recevoir des familles en recherche de logement permet de faire le point sur beaucoup d'éléments autres que le logement, communaux ou intercommunaux : (aide alimentaire, services communaux tel l'accueil des enfants, l'emploi, les futures accessions en lotissement communal)

Politique sociale

Création du CIAS.

- *Harmoniser les services rendus en matière d'Aide-Ménagère au sein d'un CIAS afin de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.*
- *A partir de l'analyse des besoins sociaux, extension ultérieure à d'autres Services (Soins à domicile, Petite Enfance, Services à la Personne)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Formule les observations suivantes :

- Le terme aide-ménagère n'est pas significatif de tous les services correspondants au maintien à domicile qui doit inclure, dès sa mise en place, d'autres prestations indispensables à l'agrément CROSSM. Un panel de service est incontournable pour faire face à la concurrence des services proposés par les entreprises privées qui investissent ce secteur d'activité qui dispose d'un fort potentiel de croissance. La pérennisation des emplois transférés en dépend.
- La création d'un CIAS ne doit pas remettre en cause la prédominance de la qualité du service pour l'usager au profit d'une gestion plus administrative et financière qui ne prend pas suffisamment en compte l'aspect particulièrement social d'un tel service. Le terme « harmoniser » doit se concevoir comme l'extension des services les plus pertinents pour tout le territoire et non comme la mise en place d'un service uniformisé sur une moyenne qualitative de l'existant.

Environnement

Sentiers Pédestres

- *Extension des itinéraires (Biarrotte, Biaudos)*
- *Convention avec le CG40 pour balisage et entretien de certaines boucles.*
- *Réhabilitation et valorisation des ponts des Canaux des Barthes.*
- *Mise en valeur et/ou la gestion des sites particuliers (Tourbière de ST-LAURENT-DE-GOSSE)*

Sentiers Equestres

- *Mise en place de sentiers équestres balisés pour ne plus empiéter sur les sentiers pédestres.*

Gestion des déchets

- *Accompagner les Maires à exercer le Pouvoir de Police de l'Environnement (mises en remblais non autorisées)*
- *Faire respecter le cahier des charges par l'opérateur privé gérant le C.R.M et le C.E.T.3 à «Ambroise».*
- *Mieux appréhender et anticiper financièrement la mise aux normes réglementaire des installations du SITCOM.*

Développement Durable

- *Fauchage Bords des Routes : Gestion différenciée du fauchage des bords de routes, sous réserve d'une bonne communication avec les administrés.*
- *Eco Responsabilité : Rédaction d'un guide par le C.P.I.E pour les Collectivités et les Administrés sur les gestes du quotidien.*
- *Bilan Carbone (émissions CO2)
Sur une échelle supra-communale, via l'ADEME.*
- *Economie Sociale
Envisager les clauses d'insertion dans certains corps de métiers du bâtiment.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Formule les observations suivantes :

- *Le guide du CPIE en matière d'éco-responsabilité pourrait faire doublon avec de nombreux autres guides existants, dont ceux du SITCOM et du CG40.*
- *Il est proposé la création d'une commission de suivi des activités existantes ou à venir ayant un impact sur l'environnement.*

Urbanisme

Urbanisme Réglementaire

- *Achever les procédures en cours afin de doter chaque Commune d'un PLU.*
- *Favoriser une urbanisation économe du foncier et marginalisant la filière d'assainissement autonome.*

Urbanisme Opérationnel

- *Intensifier le partenariat avec l'A.U.D.A.P*
- *Privilégier les opérations d'aménagement sous forme de ZAC ou de PAE afin d'optimiser les participations financières des opérateurs.*

Circulation

- *Prise de compétence « pistes cyclables » à partir de la définition d'un itinéraire.*
- *Participer et prévoir l'évolution des axes stratégiques de développement : RD810, RD817, RD26, et contournement Est d'ONDRES*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide les propositions liées à l'urbanisme rappelées ci-dessus

Animation

Renforcer la Communication

- *Edition de deux Bulletins Communautaires par an.*
- *Rénovation du Site Internet*
- *Création d'un nouveau Logo et d'un Slogan*
- *Mise en place d'un système de Visioconférence (l'amphithéâtre du CPIE étant pressenti comme lieu d'installation)*
- *Maintien sur la durée du mandat du soutien à TANOC PRODUCTION*
- *Travailler sur la mise en œuvre d'un rapprochement avec la population par l'usage des Nouvelles Technologies, de réunions publiques, de réunions thématiques de proximité.*

FESTIMAÏ

- *Pérennisation de l'événement dans le respect des objectifs fixés à l'origine.*

Consolider la compétence

- *Travailler sur la manière et les moyens humains*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Formule les observations suivantes :

- Le logo actuel est jugé comme étant représentatif du territoire.
- La création d'un nouveau logo est peut être superflue si une communication efficace était faite, notamment en mettant en avant le rôle de la Communauté dans les opérations existantes.
- Une concertation pourrait être développée entre les communes et la Communauté sur les manifestations culturelles qui pourraient prendre une dimension cantonale. L'accès à toutes les installations devraient être facilité aux associations sur l'ensemble du canton.
- Cette concertation pourrait s'étendre aux communautés voisines afin de dynamiser l'offre culturelle et notamment en matière touristique.
- Le Festimai tel qu'il existe n'a jamais été remis en cause. Si on le note ici, autant rajouter les autres manifestations communautaires.

Equipements intercommunaux

Equipements Publics

Création du siège social :

- *De la Communauté de Communes (extension)*
- *Du C.I.A.S (localisation et création)*
- *Du C.B.E (localisation et recherche de financement)*

Réflexion sur la localisation et le financement d'une piscine communautaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Formule l'observation suivante :

- Le terme « équipement emblématique » repris dans les réflexions à entamer est inapproprié, il est proposé de créer des équipements répondant en priorité aux besoins des habitants.

Arrivée de M. Denis Sève

Déplacements

Liaisons avec l'Agglomération

- *Solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes au S.M.T.C.*
- *Réserver des emplacements TCSP sur les deux axes stratégiques (RD810 et RD817)*
- *Participer à la création d'un parc-relais et de co-voiturage sur chacun des deux grands axes vers BAYONNE*

L.G.V

S'inscrire dans la réflexion concernant l'implantation d'une gare nouvelle de l'Agglomération (L.G.V.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 2 abstentions de MME UHART,

Formule les observations suivantes :

- Il serait prudent d'examiner les coûts qu'impliquerait l'adhésion au SMTC tant pour les collectivités que pour les entreprises avant de solliciter l'adhésion au syndicat.
- Par ailleurs l'adhésion doit être conditionnée à la desserte du canton dans des conditions satisfaisantes.

Fiscalité et statuts

- *Vote du passage en Taxe Professionnelle Unique*
- *Installation de la Commission de transfert des charges.*
- *Instauration de la Taxe de Séjour Communautaire*
- *Harmonisation des politiques fiscales du territoire*
- *Amender les Statuts :*
 - *pour les mettre en conformité avec les nouvelles compétences exercées : (Pistes cyclables Déplacements)*
 - *pour modifier la représentativité (prise en compte des nouveaux recensements).*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 2 abstentions de MME CHEVERRY, M. LALANNE, 1 contre de MME HONTABAT M.,

Formule les observations suivantes :

- La réforme annoncée de la TP ne permet pas d'appréhender les conséquences du passage en TPU.
- L'augmentation du taux pour les entreprises ne semble pas opportune dans le contexte économique actuel.
- La TPU ne développe que peu de ressources stables supplémentaires pour l'ensemble du territoire. Les dotations de l'Etat sont aléatoires et le potentiel fiscal communautaire de TP ne permet pas d'augmenter significativement ces dotations.
- Seules les entreprises du Parc d'Activités du Seignanx apporteront des ressources nouvelles. C'est sur sa mise en œuvre que la Communauté de communes doit porter tous ses efforts.
- Il est indispensable de discuter d'abord des prises de nouvelles compétences et des transferts de charges avant de formaliser le vote de la TPU.
- La problématique du développement durable est présente dans de nombreux thèmes. Il serait préférable d'élaborer un Agenda 21 communautaire, ce serait plus cohérent qu'une succession de mesures.
- Les moyens en personnel ne sont évoqués que pour les projets de CIAS et l'animation, alors que la réorganisation complète des services de la Communauté serait nécessaire pour le projet tel qu'il est présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Instance

Mme le Maire indique que M. le Préfet fait appel de l'ordonnance de non-lieu rendue par M. le Juge des référés concernant le déferé des 3 avenants du mur à gauche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures cinquante.

C. DARDY

H. DUCORAL

J.H. LATOUR

B. DUCASSE

M.C. CRESPO

J. FICHOT

G. DUPLÉ

N. GERAUDIE

M. UHART

H. HONTABAT

N. VERGARA

J. SALMON

L. GUTIERREZ

R.ETCHEPARE

P. MAÏTIA

M. BRESSON

A. SAVARY

D. SEVE

M.J. CHEVERRY

M. HONTABAT

P. LALANNE

M. BOSY